

Master mixte (*) CHIMIE DES INTERFACES ET MATERIAUX

(*) recherche et professionnel

■ Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

SEMESTRE S3

Intitulé et nature des UE	Volume horaire			Total Horaire	Crédits Européens	Type examen			
	CM	TD	TP			coef CC	coef CT	coef EP	Total coef
SM.CIM 3-1 Interfaces et Réactivité	60			60	6		6		6
1.1 Surfaces et Interfaces	15			15					
1.2 Théorie et simulation (Thermodynamique de l'évolution, Transport, diffusion et modélisation)	30			30					
1.3 Le solide (Thermodynamique des solides et réactivité hétérogène)	15			15					
SM.CIM 3-2 NanoMatériaux	38	12		50	6		6		6
2.1 Physico-Chimie des Surfaces	14	12		26					
2.2 Transitions de phases et Effet de taille des grains	14			14					
2.3 Electrochimie et Nanotechnologies	10			10					
SM.CIM 3-3 : Fonctionnalités des Matériaux : Des concepts fondamentaux à l'Application	90			90	7		7		7
3.1 Revêtements : Elaboration, caractérisation et Applications	30			30					
3.2 Fonctionnalité, durabilité des matériaux métalliques	30			30					
3.3 De la poudre au massif : Elaboration, caractérisation et Applications	30			30					
SM.CIM 3-4R Initiation à la Recherche - Formation aux outils de laboratoires de recherche - Projet personnel					5		5		5
SM.CIM 3-4P Applications Industrielles	48		12	60	5		5		5
34.1 Fonctionnalité des Matériaux & Conférences d'industriels (ESIREM 3 ^{ème} année)	40			40					
34.3 Approche Instrumentale SPM (commun SM.Nano)	8		12	20					
SM.CIM 3-5 Sciences humaines et économiques	40	20		60	6		6		6
5.1 Management de projets, valorisation, brevets	20			20					
5.2 Connaissance de l'Entreprise	20			20					
5.3 Anglais (TOEIC)		20		20					

SEMESTRE S4

Intitulé et nature des UE	Volume horaire	Total	Crédits	Type examen
---------------------------	----------------	-------	---------	-------------

	CM	TD	TP	Ho- raire	Euro- péens	coef CC	coef CT	coef EP	Total coef
SM.CIM 4-1R Stages Stage en laboratoires Universitaires (5 mois)					30		30		30
SM.CIM 4-1P Stages Stage en milieu industriel (5 mois)					30		30		30

LABORATOIRES D'ACCUEIL :

Parcours Recherche (CIMRech)

Dans un des laboratoires associés à la formation (ou dans autre laboratoire sous réserve d'acceptation par les responsables du parcours Master CIM Recherche).

Parcours Professionnel (CIMPro)

Principalement des laboratoires industriels.

Il est possible d'effectuer le stage en laboratoire universitaire sous réserve d'un sujet en relation avec un contrat industriel et sous réserve que le stagiaire soit présent au minimum la moitié du temps sur le site industriel.

La rentrée a lieu mi-septembre et le semestre se termine fin décembre (examen en janvier).

Le semestre S4 débute en février. Il correspond au stage réalisé au sein de laboratoires industriels. Les étudiants doivent participer activement à la recherche de leur stage.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● *Sessions d'examen : précisions*

La première session d'examen a lieu début janvier (pour les examens écrits relatifs aux modules du semestre S3). Elle est complétée par une session en juillet (pour les examens relatifs au module du semestre S4 : l'oral et le rapport de stage).

Une seconde session (de rattrapage) a lieu début septembre.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.